

* INVOCATION

INFESTATION DE VERS

[mal]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	une créature touchée
Durée	1 round/niveau (T)
JS	Vigueur partiel (voir texte)
RM	oui

Le personnage peut, d'un simple contact, générer une invasion de vers affamés dans la chair de la victime. Cette dernière doit faire un jet de sauvegarde par round. En cas d'échec, elle reçoit 1d6 points de dégâts et 2 points d'affaiblissement de Dextérité. Elle est chancelante pendant 1 round. Si elle réussit son jet de sauvegarde, elle ne subit pas de points de dégâts ni d'affaiblissement et elle est juste fiévreuse et non chancelante. L'infestation de vers ne se soigne pas avec la guérison des maladies ni la guérison suprême car elle redémarre dès que les vers actuels se font tuer. Une protection contre le mal annule l'effet du sort tant que leurs deux durées se chevauchent. Le rejet du mal met automatiquement un terme à l'infestation.